



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°109/2023

Affectation du résultat de fonctionnement 2020-2021-2022 Budget annexe – Forfait Soins Courants

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Vous avez approuvé les Comptes Administratifs 2020, 2021 et 2022 du Budget Annexe Forfait Soins Courants qui fait ressortir les résultats corrigés suivants :

	Résultats corrigés en section de fonctionnement à affecter
Exercice 2020 (délibération n°25/2021 du 26/03/2021)	+ 32 563.12
Exercice 2021 (délibération n°31/2022 du 29/03/2022)	+ 18 735.28
Exercice 2022 (délibération n°05/2023 du 24/03/2023)	+ 6 375.17

Je vous propose d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement sur l'exercice 2023 comme suit :

	Résultats corrigés excédentaires	Affectation des résultats corrigés
2020	32 563.12	Compte 110 (report à nouveau excédentaire) = 1 624,79 Compte 10685 (réserve de trésorerie) = 30 938.33
2021	18 735.28	Compte 10685 (réserve de trésorerie) = 18 735.28
2022	6 375.17	Compte 10685 (réserve de trésorerie) = 6 375.17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement sur l'exercice 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et affichage le 18/12/2023